



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n°376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien, en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,
VU la loi n°2021-1717 du 31 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

CONSIDERANT la possibilité, dans le cadre de l'action culturelle de la médiathèque LA PAGE visant à enrichir l'offre en direction d'un jeune public.

CONSIDERANT l'offre d'intégrer le programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la ligue de l'enseignement de l'Eure -19 rue Lavoisier 27000 Évreux, représentée par Madame Valérie MANSOT, responsable administrative départementale du dispositif Lire et faire lire, dans le cadre d'interventions de Madame Claudine LENORMAND à titre gratuit à la médiathèque La Page, à partir du mois de mars 2025 pendant une heure et demie de 10h00 à 11h30, tous les quinze jours du mois.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge
de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

